

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 13

Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025.

**Présents** : Sophie BLEJEAN, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

Absents excusés : Soizic BLOT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Anne-Sophie BOHUON (pouvoir à Emilie THAUNAY), Franck DELALANDE (pouvoir à Sébastien RAOULT), Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Françoise FOUCAUD), Olivier JEHANNE.

**Secrétaire de séance** : André DEMEESTERE

**2025-021 : Commune : Compte financier unique 2024.**

Monsieur le Maire expose que le compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Ce document, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier le processus administratif entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Les résultats du compte financier unique pour l'année 2024 sont les suivants

	Dépenses		Recettes		Résultat de l'exercice
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Fonctionnement	1 163 499,00 €	1 080 554,12 €	1 163 499,00 €	1 191 809,45 €	111 255,33 €
Investissement	914 763,77 €	625 081,05 €	914 763,77 €	818 429,45 €	193 348,31 €
Total	2 078 262,77 €	1 705 635,17 €	2 078 262,77 €	2 010 238,45 €	304 603,64 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement : Exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Fonctionnement	81 069,59 €	81 069,59 €	111 255,33 €	111 255,33 €
Investissement	13 846,93 €	0,00 €	193 348,31 €	207 195,24 €
Total	94 916,52 €	81 069,59 €	304 603,64 €	318 450,57 €

Section d'investissement : restes à réaliser	
Dépenses	-180 424,52 €
Recettes	49 716,03 €
Résultat	-130 708,49 €

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2024 de la commune pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Après présentation des chiffres, Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Madame Françoise FOUCAUD, 1<sup>ère</sup> Adjointe, met au vote le compte financier unique 2024 de la commune (vote à main levée).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le compte financier unique 2024 de la commune.

Le registre dûment signé  
Le Maire, Ange PRIOUL



Le secrétaire de séance  
André DEMEESTERE

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 13

Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025.

**Présents** : Sophie BLEJEAN, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Bernard HUBERT-GUGLIEMACCI, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

Absents excusés : Soizic BLOT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Anne-Sophie BOHUON (pouvoir à Emilie THAUNAY), Franck DELALANDE (pouvoir à Sébastien RAOULT), Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Françoise FOUCAUD), Olivier JEHANNE.

**Secrétaire de séance** : André DEMEESTERE

**2025-022 : Assainissement : Compte financier unique 2024.**

Les résultats du compte financier unique 2024 pour l'assainissement sont les suivants :

	Dépenses		Recettes		Résultat de l'exercice
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Exploitation	52 763,08 €	16 646,09 €	52 763,08 €	33 031,42 €	16 385,33 €
Investissement	53 426,83 €	13 873,00 €	53 426,83 €	17 837,31 €	3 964,31 €
Total	106 189,91 €	30 519,09 €	106 189,91 €	50 868,73 €	20 349,64 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement : Exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Exploitation	21 890,08 €	0,00 €	16 385,33 €	38 275,41 €
Investissement	919,75 €	0,00 €	3 964,31 €	4 884,06 €
Total	22 809,83 €	0,00 €	20 349,64 €	43 159,47 €

Suite à la prise de compétence assainissement par Brocéliande Communauté au 01/01/2025, le budget assainissement a été clôturé au 31/12/2024.

Afin d'effectuer le reversement des excédents (fonctionnement + investissement) à Brocéliande Communauté, ils doivent être inscrits au budget communal 2025:

-L'excédent de fonctionnement cumulé du compte financier unique assainissement 2024, soit la somme de 38 275,41 €, est reportée à l'article 002 de la section de fonctionnement du budget primitif de la commune 2025.

-L'excédent d'investissement cumulé du compte financier unique assainissement 2024, soit la somme de 4 884,06 €, est reportée à l'article 001 de la section d'investissement du budget primitif de la commune 2025.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2024 de l'assainissement pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Après présentation des chiffres, Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Madame Françoise FOUCAUD, 1<sup>ère</sup> Adjointe, met au vote le compte financier unique 2024 de l'assainissement (vote à main levée).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le compte financier unique 2024 de l'assainissement.

Le registre dûment signé  
Le Maire, Ange PRIOUL



Le secrétaire de séance  
André DEMEESTERE

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025.**

**Présents** : Sophie BLEJEAN, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Bernard HUBERT-GUGLIEMACCI, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

**Absents excusés** : Soizic BLOT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Anne-Sophie BOHUON (pouvoir à Emilie THAUNAY), Franck DELALANDE (pouvoir à Sébastien RAOULT), Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Françoise FOUCAUD), Olivier JEHANNE.

**Secrétaire de séance** : André DEMEESTERE

**2025-023 : Intercommunalité : convention de transfert de la compétence assainissement : validation.**

Monsieur le Maire présente la convention de transfert de la compétence assainissement à Brocéliande Communauté reprenant ainsi les modalités de reversement des résultats du compte financier unique 2024 de l'assainissement.

**Résultat d'exploitation 2024** : 38 275,41 €.

**Résultat d'investissement 2024** : 4 884,06 €.

**Reversement à effectuer** : 43 159,47 €.

***Echéancier de paiement :***

-1<sup>er</sup> paiement avant le 1<sup>er</sup> juillet 2025 : 21 579,74 €.

-Solde avant le 28 février 2026 : 21 579,73 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De valider cet échéancier de paiement.
- De l'autoriser à signer la convention de transfert de la compétence assainissement entre la commune et Brocéliande Communauté.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider cet échéancier de paiement.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de la compétence assainissement entre la commune et Brocéliande Communauté.

Le registre dûment signé  
Le Maire, Ange PRIOUL



Le secrétaire de séance  
André DEMEESTERE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Demeestere'.

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025.**

**Présents** : Sophie BLEJEAN, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

**Absents excusés** : Soizic BLOT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Anne-Sophie BOHUON (pouvoir à Emilie THAUNAY), Franck DELALANDE (pouvoir à Sébastien RAOULT), Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Françoise FOUCAUD), Olivier JEHANNE.

**Secrétaire de séance** : André DEMEESTERE

**2025-024 : Commune : affectation de résultat.**

Après présentation et vote du compte financier unique 2024 de la commune, il est demandé au conseil municipal d'affecter à l'article 1068 de la section investissement des recettes du budget primitif de la commune 2025 la somme de 111 255,33 € (excédent de fonctionnement 2024).

L'excédent d'investissement cumulé, soit la somme de 207 195,24 €, est reporté à l'article 001 de la section d'investissement du budget primitif de la commune 2025.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'affecter à l'article 1068 de la section investissement des recettes du budget primitif de la commune 2025 la somme de 111 255,33 € (excédent de fonctionnement 2024).

L'excédent d'investissement cumulé, soit la somme de 207 195,24 €, est reporté à l'article 001 de la section d'investissement du budget primitif de la commune 2025.

Le registre dûment signé  
Le Maire, Ange PRIOUL



Le secrétaire de séance  
André DEMEESTERE

Handwritten signature of André DEMEESTERE.

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025.**

**Présents :** Sophie BLEJEAN, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

**Absents excusés :** Soizic BLOT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Anne-Sophie BOHUON (pouvoir à Emilie THAUNAY), Franck DELALANDE (pouvoir à Sébastien RAOULT), Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Françoise FOUCAUD), Olivier JEHANNE.

**Secrétaire de séance :** André DEMEESTERE

**2025-025 : Vote des taux des impôts directs locaux.**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Après avis favorable de la commission finances lors de sa réunion du 4 mars dernier, Monsieur le Maire propose de reconduire à l'identique les taux votés en 2024 soit:

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38,69 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 42,47 %
- taxe d'habitation (TH) : 13,24 %
- de l'autoriser à notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De reconduire à l'identique les taux votés en 2024 soit:
  - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38,69 %
  - taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 42,47 %
  - taxe d'habitation (TH) : 13,24 %
  - d'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision aux services préfectoraux
  - de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Le registre dûment signé  
Le Maire, Ange PRIOUL



Le secrétaire de séance  
André DEMEESTERE

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025.

**Présents** : Sophie BLEJEAN, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

Absents excusés : Soizic BLOT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Anne-Sophie BOHUON (pouvoir à Emilie THAUNAY), Franck DELALANDE (pouvoir à Sébastien RAOULT), Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Françoise FOUCAUD), Olivier JEHANNE.

**Secrétaire de séance** : André DEMEESTERE

**2025-026 : Service culture et service périscolaire : animations : budget de fonctionnement 2025.**

Dans le cadre de l'organisation des animations pour la médiathèque et pour les activités proposées sur le temps périscolaire, il est proposé de voter, après avis favorable de la commission finances les sommes suivantes :

Médiathèque : organisation des animations : 2 000,00 €.

Temps périscolaire : organisation des activités : 1 500,00 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De voter les sommes suivantes pour le budget fonctionnement 2025 :

Médiathèque : organisation des animations : 2 000,00 €.

Temps périscolaire : organisation des activités : 1 500,00 €.

Le registre dûment signé  
Le Maire, Ange PRIOUL



Le secrétaire de séance  
André DEMEESTERE

A handwritten signature in black ink, which appears to be "A. Demeestere", written in a cursive style.

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025.**

**Présents** : Sophie BLEJEAN, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

**Absents excusés** : Soizic BLOT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Anne-Sophie BOHUON (pouvoir à Emilie THAUNAY), Franck DELALANDE (pouvoir à Sébastien RAOULT), Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Françoise FOUCAUD), Olivier JEHANNE.

**Secrétaire de séance** : André DEMEESTERE

**2025-027 : Conseil municipal des jeunes : budget 2025.**

Après avis favorable de la commission finances, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter une somme de 1 500,00 € au titre de l'année 2025 pour le fonctionnement du conseil municipal des jeunes.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De voter une somme de 1 500,00 € au titre de l'année 2025 pour le fonctionnement du conseil municipal des jeunes.

Le registre dûment signé  
Le Maire, Ange PRIOUL



Le secrétaire de séance  
André DEMEESTERE

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025.**

**Présents :** Sophie BLEJEAN, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

**Absents excusés :** Soizic BLOT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Anne-Sophie BOHUON (pouvoir à Emilie THAUNAY), Franck DELALANDE (pouvoir à Sébastien RAOULT), Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Françoise FOUCAUD), Olivier JEHANNE.

**Secrétaire de séance :** André DEMEESTERE

**2025-028 : Vote d'une subvention au budget CCAS 2025.**

Afin de permettre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de fonctionner et d'équilibrer son budget, Monsieur le Maire propose d'effectuer le versement d'une subvention de 5 520,00 € du budget communal 2025 (article 657363 : subvention de fonctionnement versée au CCAS) vers le budget CCAS 2025.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'effectuer le versement d'une subvention de 5 520,00 € du budget communal 2025 (article 657363 : subvention de fonctionnement versée au CCAS) vers le budget CCAS 2025.

Le registre dûment signé  
Le Maire, Ange PRIOUL



Le secrétaire de séance  
André DEMEESTERE

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025.**

**Présents** : Sophie BLEJEAN, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

**Absents excusés** : Soizic BLOT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Anne-Sophie BOHUON (pouvoir à Emilie THAUNAY), Franck DELALANDE (pouvoir à Sébastien RAOULT), Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Françoise FOUCAUD), Olivier JEHANNE.

**Secrétaire de séance** : André DEMEESTERE

**2025-029 : Délibération approuvant le taux de fongibilité des crédits.**

Depuis la nouvelle nomenclature M 57, les dépenses imprévues ne sont plus comptabilisées. Il convient de voter un taux de fongibilité qui permet des virements de comptes à l'intérieur de chaque section (fonctionnement et investissement) sans avoir recours à des décisions modificatives. Le taux maximum est de 7,50 %, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,50 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- De l'autoriser à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,50 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

Le registre dûment signé  
Le Maire, Ange PRIOUL



Le secrétaire de séance  
André DEMEESTERE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'André Demeestere', written over the printed name.

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025.**

**Présents :** Sophie BLEJEAN, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

**Absents excusés :** Soizic BLOT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Anne-Sophie BOHUON (pouvoir à Emilie THAUNAY), Franck DELALANDE (pouvoir à Sébastien RAOULT), Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Françoise FOUCAUD), Olivier JEHANNE.

**Secrétaire de séance :** André DEMEESTERE

**2025-030 : Commune : budget primitif 2025.**

Après présentation du budget primitif 2025 de la commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'adopter.

***Section de fonctionnement :***

Dépenses : 1 230 315,41 €

Recettes : 1 230 315,41 €

***Section d'investissement :***

Dépenses : 648 763,32 €

Recettes : 648 763,32 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider le budget primitif 2025 de la commune.

Le registre dûment signé  
Le Maire, Ange PRIOUL



Le secrétaire de séance  
André DEMEESTERE

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025.

**Présents** : Sophie BLEJEAN, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

Absents excusés : Soizic BLOT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Anne-Sophie BOHUON (pouvoir à Emilie THAUNAY), Franck DELALANDE (pouvoir à Sébastien RAOULT), Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Françoise FOUCAUD), Olivier JEHANNE.

**Secrétaire de séance** : André DEMEESTERE

**2025-031 : Convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne : signature de l'avenant n°1.**

**Rapporteur** : Sophie BLEJEAN

Monsieur le Maire rappelle le projet de la collectivité, sur la commune de Maxent de réaliser un lotissement abordable aux jeunes ménages.

Ce projet nécessite l'acquisition d'emprises foncières sises centre Bourg. Le coût de ces acquisitions, la nécessité de leur mise en réserve le temps que le projet aboutisse et le travail de négociation, de suivi administratif, voire de contentieux implique une masse de travail trop importante pour que la collectivité puisse y faire face seule. Par ailleurs, elle implique une connaissance approfondie des procédures. C'est pourquoi il a été proposé à la commune de Maxent de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne).

En ce sens, la commune de Maxent a signé une convention opérationnelle d'actions foncières avec l'EPF Bretagne le 25 avril 2018. Celle-ci définit les prestations demandées à l'EPF Bretagne, les modalités d'acquisition de biens et de réalisation des études et/ou travaux, le taux d'actualisation et le prix de revente.

Le projet de la Collectivité ayant subi quelques évolutions, il est nécessaire de revoir les modalités d'intervention de l'EPF Bretagne. En ce sens, cet établissement a transmis un projet d'avenant à la convention opérationnelle initiale.

Il est donc proposé d'approuver l'avenant soumis par cet établissement.

**Vu** le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'EPF Bretagne, modifié par le décret n° 2014-1735 du 29 décembre 2014,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5210-1 à L 5210-4 et L 5211-1 à L 5211-62,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 à L 2121-34,

**Vu** la convention opérationnelle d'actions foncières du 25 avril 2018,

**Vu** le projet d'avenant n° 1 annexé à la présente délibération,

**Considérant** que la commune de Maxent souhaite réaliser une opération de lotissement en centre bourg de Maxent,

**Considérant** que, le projet de la Collectivité ayant subi quelques évolutions, il est nécessaire de revoir la durée de portage des biens porté par l'EPF Bretagne,

**Considérant** l'intérêt de conclure un avenant n°1 prenant en compte ces modifications,

**Considérant** que cela ne modifie pas les engagements de la Collectivité quant aux critères de l'EPF Bretagne à savoir :

- Privilégier les opérations de restructuration
- Viser la performance énergétique des bâtiments
- Respecter le cadre environnemental
- Limiter au maximum la consommation d'espace,

**Considérant** que l'EPF Bretagne a proposé un projet d'avenant n°1, joint à la présente délibération, qui modifie les articles n°2.1.1 et 2.2 de la convention initiale,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- D'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention opérationnelle du 25 avril 2018 à passer entre la Collectivité et l'EPF Bretagne et annexé à la présente délibération,
- De l'autoriser à signer ledit avenant ainsi que toute pièce ou document nécessaire à son exécution,
- De l'autoriser à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention opérationnelle du 25 avril 2018 à passer entre la Collectivité et l'EPF Bretagne et annexé à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que toute pièce ou document nécessaire à son exécution,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le registre dûment signé  
Le Maire, Ange PRIOUL



Le secrétaire de séance  
André DEMEESTERE

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'André Demeestere', written in a cursive style.

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025.

**Présents** : Sophie BLEJEAN, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

Absents excusés : Soizic BLOT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Anne-Sophie BOHUON (pouvoir à Emilie THAUNAY), Franck DELALANDE (pouvoir à Sébastien RAOULT), Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Françoise FOUCAUD), Olivier JEHANNE.

Secrétaire de séance : André DEMEESTERE

**2025-032 : Voirie : travaux d'entretien de la voirie (PATA) 2025 : devis.**

**Rapporteur : André DEMEESTERE**

Monsieur André DEMEESTERE, adjoint chargé de la voirie, présente aux membres du conseil municipal les propositions reçues pour les travaux d'entretien de la voirie (PATA) 2025 qui sont les suivantes.

Sociétés	Désignation	Quantités	Montant HT	Montant TTC
PEROTIN (Breteil)	Enduit bitumeux monocouche	30 tonnes	30 900,00 €	37 080,00 €
EUROVIA (Bruz)	Gravier 4/6 Signalisation comprise		28 500,00 €	34 200,00 €

Après avis de la commission voirie du 15 février dernier, il est proposé de retenir la proposition de l'entreprise EUROVIA (Bruz) pour un montant de 28 500,00 € HT pour le PATA 2025.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De retenir la proposition de l'entreprise EUROVIA (Bruz) pour un montant de 28 500,00 € HT pour le PATA 2025.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

Le registre dûment signé  
Le Maire, Ange PRIOUL



Le secrétaire de séance  
André DEMEESTERE

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025.

**Présents** : Sophie BLEJEAN, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

**Absents excusés** : Soizic BLOT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Anne-Sophie BOHUON (pouvoir à Emilie THAUNAY), Franck DELALANDE (pouvoir à Sébastien RAOULT), Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Françoise FOUCAUD), Olivier JEHANNE.

**Secrétaire de séance** : André DEMEESTERE

**2025-033 : Voirie : travaux de traversées de routes : devis.**

**Rapporteur** : André DEMEESTERE

Lors de la commission voirie du 15 mars dernier, il a été présenté les devis pour des travaux de trois traversées de routes (y compris curage de fossés) sur la commune (Le Perray, La Houssais, Le Chêne Jouit).

Sociétés	Montant HT	Montant TTC
PEROTIN (Breteil)	6 817,00 €	8 180,40 €
SARL DEROCHÉ (Baulon)	9 809,00 €	11 770,80 €
MPB (Maxent)	11 350,70 €	13 620,81 €

Il est proposé de retenir la proposition de l'entreprise PEROTIN (Breteil) pour un montant de 6 817,00 € HT (8 180,40 € TTC) pour cette opération de travaux de traversées de routes.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De retenir la proposition de l'entreprise PEROTIN (Breteil) pour un montant de 6 817,00 € HT (8 180,40 € TTC) pour cette opération de travaux de traversées de routes.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

Le registre dûment signé  
Le Maire, Ange PRIOUL



Le secrétaire de séance  
André DEMEESTERE

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025.

**Présents** : Sophie BLEJEAN, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

Absents excusés : Soizic BLOT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Anne-Sophie BOHUON (pouvoir à Emilie THAUNAY), Franck DELALANDE (pouvoir à Sébastien RAOULT), Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Françoise FOUCAUD), Olivier JEHANNE.

Secrétaire de séance : André DEMEESTERE

**2025-034 : Voirie : travaux au lieu-dit « Rollée »: devis.**

**Rapporteur : André DEMEESTERE**

Des travaux de voirie sont à prévoir au lieu dit « Rollée » sur le chemin d'exploitation n°285.

Deux propositions ont été reçues en mairie.

Sociétés	Montant HT	Montant TTC
PEROTIN (Breteil)	20 601,80 €	24 722,16 €
EUROVIA (Bruz)	20 597,00 €	24 716,40 €

La commission voirie du 15 février dernier propose de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA (Bruz) pour un montant de 20 597,00 € HT (24 716,40 € TTC).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De retenir la proposition de l'entreprise EUROVIA (Bruz) pour un montant de 20 597,00 € HT (24 716,40 € TTC) pour cette opération de travaux au lieu-dit « Rollée ».
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

Le registre dûment signé  
Le Maire, Ange PRIOUL



Le secrétaire de séance  
André DEMEESTERE

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025.

**Présents** : Sophie BLEJEAN, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

**Absents excusés** : Soizic BLOT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Anne-Sophie BOHUON (pouvoir à Emilie THAUNAY), Franck DELALANDE (pouvoir à Sébastien RAOULT), Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Françoise FOUCAUD), Olivier JEHANNE.

**Secrétaire de séance** : André DEMEESTERE

**2025-035 : Voirie : prestations de fauchage et de débroussaillage 2025.**

**Rapporteur : André DEMEESTERE**

Lors de sa réunion du 15 février dernier, la commission voirie propose de renouveler les prestations de fauchage et de débroussaillage pour l'année 2025 auprès de l'entreprise Florian TOXÉ de Quedillac. Il est demandé que l'entreprise réalise ces travaux en avril et la commission souhaite, si besoin que les services techniques interviennent en juin sur les carrefours pour des raisons de sécurité.

La demande est la suivante :

- Fauchage des accotements sur voies communales, chemins ruraux et chemins d'exploitation.  
-Voies communales et chemins ruraux : 50 km à effectuer.  
-Chemins d'exploitation : 90 km à effectuer.
- Débroussaillage des chemins d'exploitation : 50 km à effectuer.

Le montant du devis pour l'année 2025 est de 13 900,00 € HT (16 680,00 € TTC).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise Florian TOXÉ de Quedillac pour les prestations de fauchage et de débroussaillage 2025 d'un montant de 13 900,00 € HT (16 680,00 € TTC).

Le registre dûment signé  
Le Maire, Ange PRIOUL



Le secrétaire de séance  
André DEMEESTERE



Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025.**

**Présents :** Sophie BLEJEAN, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

**Absents excusés :** Soizic BLOT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Anne-Sophie BOHUON (pouvoir à Emilie THAUNAY), Franck DELALANDE (pouvoir à Sébastien RAOULT), Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Françoise FOUCAUD), Olivier JEHANNE.

**Secrétaire de séance :** André DEMEESTERE

**2025-036 : Délibération portant désaffectation et aliénation de portion de chemin rural après enquête.**

**Rapporteur : André DEMEESTERE**

Vu la délibération n° 2024-062 du conseil municipal en date du 16 septembre 2024 actant le principe de désaffectation et d'aliénation d'une portion du chemin rural n°36 situé au lieu-dit « la Rembourgère » suite au constat que ledit chemin n'est plus utilisé à l'usage du public.

L'enquête publique s'est déroulée du 22 novembre au 10 décembre 2024 inclus.

Le commissaire enquêteur a conclu les avis suivants :

Désaffectation et d'aliénation d'une portion du chemin rural n°36 situé au lieu-dit « la Rembourgère » :

Avis favorable à la cession, assorti d'une réserve : que Monsieur et Madame Boivin déposent une déclaration préalable pour la pose de leur clôture.

Lors du conseil municipal du 14 janvier dernier, il était décidé de reporter la décision pour la portion du chemin rural n° 36 situé au lieu-dit « la Rembourgère » pour deux raisons :

- réserve du commissaire enquêteur à lever sur la régularisation de la pose de la clôture.
- en attente d'une rencontre d'un utilisateur de ce chemin rural face à son inquiétude pour le passage de ses engins agricoles.

Face aux levées des réserves, Monsieur le Maire propose :

- De désaffecter une portion du chemin rural n°36 situé au lieu-dit « la Rembourgère », en vue de sa cession.
- D'accepter la cession et de fixer le prix de vente : 0,50 € le m<sup>2</sup> pour la portion non enrobée.
- De mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété.
- De donner son accord, à défaut de réception d'offre suffisante, pour la vente de la portion du chemin rural n° 36 situé au lieu-dit « la Rembourgère » à Monsieur et Madame Vincent BOIVIN. Toutefois, ils devront déposer une déclaration préalable pour la pose de la clôture avant la signature de la promesse de vente.
- Que les frais de géomètres et notariés soient à la charge de l'acquéreur.
- De nommer Maître Pichevin, notaire à Plélan-le-Grand, pour établir l'acte de vente.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De désaffecter une portion du chemin rural n°36 situé au lieu-dit « la Rembourgère », en vue de sa cession.
- D'accepter la cession et de fixer le prix de vente : 0,50 € le m<sup>2</sup> pour la portion non enrobée.
- De mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété.
- De donner son accord, à défaut de réception d'offre suffisante, pour la vente de la portion du chemin rural n° 36 situé au lieu-dit « la Rembourgère » à Monsieur et Madame Vincent BOIVIN. Toutefois, ils devront déposer une déclaration préalable pour la pose de la clôture avant la signature de la promesse de vente.
- Que les frais de géomètres et notariés soient à la charge de l'acquéreur.

- De nommer Maître Pichevin, notaire à Plélan-le-Grand, pour établir l'acte de vente.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le registre dûment signé  
Le Maire, Ange PRIOUL



Le secrétaire de séance  
André DEMEESTERE

A handwritten signature in black ink, which appears to be "André Demeestere", written in a cursive style.

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025.**

**Présents :** Sophie BLEJEAN, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

Absents excusés : Soizic BLOT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Anne-Sophie BOHUON (pouvoir à Emilie THAUNAY), Franck DELALANDE (pouvoir à Sébastien RAOULT), Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Françoise FOUCAUD), Olivier JEHANNE.

**Secrétaire de séance :** André DEMEESTERE

**2025-037 : Cimetière : colombarium : devis.**

**Rapporteur : André DEMEESTERE**

Considérant la nécessité de proposer un nouvel espace et répondre à l'attente des familles,

Une consultation a été effectuée afin d'installer un 2<sup>ème</sup> colombarium (6 cases) pour le cimetière.

Les propositions sont donc les suivantes :

SARL Thiel Philippe (Guer) : 5 840,00 € HT (7 008,00 € TTC).

Hingand Funéraire (Val d'Anast) : 5 215,00 € HT (6 258,00 € TTC).

La commission voirie du 15 mars dernier propose de retenir l'offre de l'entreprise Hingand Funéraire (Val d'Anast) d'un montant de 5 215,00 € HT (6 258,00 € TTC).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De retenir l'offre de l'entreprise Hingand Funéraire (Val d'Anast) d'un montant de 5 215,00 € HT (6 258,00 € TTC).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

Le registre dûment signé  
Le Maire, Ange PRIOUL.



Le secrétaire de séance  
André DEMEESTERE

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025.**

**Présents :** Sophie BLEJEAN, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

**Absents excusés :** Soizic BLOT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Anne-Sophie BOHUON (pouvoir à Emilie THAUNAY), Franck DELALANDE (pouvoir à Sébastien RAOULT), Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Françoise FOUCAUD), Olivier JEHANNE.

**Secrétaire de séance :** André DEMEESTERE

**2025-038 : Lancement du dispositif « Argent de poche » : année 2025.**

**Rapporteur : Françoise FOUCAUD**

Il est proposé de renouveler le dispositif « Argent de poche » pour l'année 2025.

Il consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans la réalisation de chantiers sur le territoire de la commune, encadrée et indemnisée.

Les missions sont d'une durée de 3h30, avec une demi-heure de pause, rémunérées sur la base de 5 € de l'heure, soit 15€ la mission. Chaque jeune peut réaliser 5 missions au maximum pour chaque période de vacances. Il est proposé de mettre en place ce dispositif sur la commune de Maxent pendant les vacances scolaires sur l'année 2025.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin :

- De mettre en place le dispositif « Argent de poche » pour les jeunes de 16 ans (révolus) à 18 ans sur la commune de Maxent pendant les vacances scolaires sur l'année 2025.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De mettre en place le dispositif « Argent de poche » pour les jeunes de 16 ans (révolus) à 18 ans sur la commune de Maxent pendant les vacances scolaires sur l'année 2025.

Le registre dûment signé  
Le Maire, Ange PRIOUL



Le secrétaire de séance  
André DEMEESTERE

Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 14  
Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025.

**Présents** : Sophie BLEJEAN, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

Absents excusés : Soizic BLOT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Anne-Sophie BOHUON (pouvoir à Emilie THAUNAY), Franck DELALANDE (pouvoir à Sébastien RAOULT), Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Françoise FOUCAUD), Olivier JEHANNE.

**Secrétaire de séance** : André DEMEESTERE

**2025-039 : Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) : participation financière : année 2025.**

L'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) de Plélan-le-Grand intervient sur la commune auprès de personnes âgées, de personnes en situation d'handicap ou de familles, pour leur apporter un peu plus de confort, pour retrouver un équilibre familial, ou pour les aider à continuer à vivre chez eux.

Lors de sa dernière sollicitation et en corrélation avec ses orientations, l'association a procédé en 2024 :

- à l'octroi aux salariés d'intervention des tickets restaurant dans le cadre d'une amélioration continue des conditions de travail au sein de l'ADMR d'Ille-et-Vilaine.
- au déménagement des bureaux de l'association au pôle social de Plélan-le-Grand la Canopée.
- à renforcer sa nouvelle gouvernance.
- au renforcement du partenariat avec le SSIAD Vivons chez nous et notamment à la création d'un comité de pilotage afin de travailler à un rapprochement dans le cadre de la réforme des services autonomie à domicile.
- à la recherche d'une amélioration de la qualité de ses services au travers d'enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires.

L'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) de Plélan-le-Grand demande pour l'année 2025 un soutien financier à la commune sur la base du nombre d'habitants, à savoir 1,85 € par habitant, soit pour Maxent 2 747,25 € (1,85 € x 1 485 habitants).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une participation de 2 747,25 € à l'ADMR de Plélan-le-Grand au titre de l'année 2025.

Après délibération, 13 voix pour et une abstention, le conseil municipal décide :

- D'attribuer une participation de 2 747,25 € à l'ADMR de Plélan-le-Grand au titre de l'année 2025.

Le registre dûment signé  
Le Maire, Ange PRIOUL

Le secrétaire de séance  
André DEMEESTERE



A large, handwritten signature in black ink, which appears to be 'André Demeestere', written over the printed name of the secretary of the meeting.